



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **mardi 26 juin 2018** à **18 h 45**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Isabelle Marsolais, conseillère

Monsieur Michel Lachapelle, conseiller

Monsieur Claude Mercier, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Arrivée de monsieur François Leblanc, conseiller, à 18 h 55.

Absences : Mesdames Sophie Racette et Josyane Forest, conseillères

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

---

**Avis spécial de convocation et certificat**

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donné en mains propres, à chacun des membres du conseil.

**Résolution n° 354-2018**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

**ADMINISTRATION**

**Embauche d'un agent ou d'une agente aux communications et aux événements (remplacement d'un congé de maternité)**

Dossier reporté à une séance ultérieure.

**Résolution n° 355-2018**

**Embauche d'un journalier temporaire**

ATTENDU QU' il est nécessaire d'embaucher une ressource supplémentaire à titre de journalier temporaire pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées par la directrice générale et le directeur des travaux publics ;

ATTENDU QUE ces derniers recommandent au conseil municipal l'embauche de monsieur Réal Côté ;

ATTENDU QUE le salaire sera de 16 \$ de l'heure ;

ATTENDU QUE monsieur Réal Côté est entré en fonction le 11 juin 2018 ;



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de la directrice générale et du directeur des travaux publics et de procéder à l'embauche de monsieur Réal Côté à titre de journalier temporaire, et ce, aux conditions prévues dans le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 356-2018**

***Embauche d'une préposée à la bibliothèque - Programme *Desjardins Jeunes au travail****

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a postulé au Programme *Desjardins Jeunes au travail* pour un poste de préposée à la bibliothèque ;

ATTENDU QUE le Programme *Desjardins Jeunes au travail* subventionne les 180 premières heures ;

ATTENDU QUE l'employée sélectionnée est madame Marilou Fafard ;

ATTENDU QUE madame Marilou Fafard a débuté le 9 juin 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'embauche de madame Marilou Fafard à titre de préposée à la bibliothèque pour la période estivale 2018 dans le cadre du Programme *Desjardins Jeunes au travail*, et ce, aux conditions prévues dans le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents afférents au Programme *Desjardins Jeunes au travail*.

**TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS**

**Résolution n° 357-2018**

***Adjudication du contrat pour la réfection des fondations et de la chaussée sur divers tronçons sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques***

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à un appel d'offres public par le biais du service électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la réfection des fondations et de la chaussée sur divers tronçons, soit le rang des Continuations, le chemin de la Carrière, le chemin Gaudet et la montée Allard ;

ATTENDU la politique de gestion contractuelle en vigueur ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 21 juin 2018 à la mairie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX</b>
Sintra inc.	808 515,07 \$
Maskimo Construction inc.	895 926,98 \$
9306-1380 Québec inc.	896 301,18 \$



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

Excavation Normand Majeau inc.	983 625,88 \$
--------------------------------	---------------

ATTENDU QUE	des demandes au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier et au MTMDET sont en cours pour ce projet ;
ATTENDU QUE	les sommes allouées par les subventions ne sont pas connues à ce jour ;
ATTENDU QUE	ces subventions seront affectées à ce projet ;
ATTENDU QUE	des sommes du poste de Carrières et Sablières sont disponibles et seront également affectées à ce projet ;
ATTENDU QUE	la balance des coûts sera payée à même le budget 2018 ;
ATTENDU QU'	il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) pour une somme de 808 515,07 \$ (incluant les taxes), conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 21 juin 2018, pour la réfection des fondations et de la chaussée sur divers tronçons sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

## **BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE**

### **Résolution n° 358-2018**

#### **Adhésion et contrat de service avec Bonjour Nature, Coopérative de solidarité**

ATTENDU QUE	Bonjour Nature, Coopérative de solidarité a pour but de fournir des biens et des services d'utilité professionnelle à ses membres utilisateurs dans le domaine du tourisme, tout en regroupant des personnes ou sociétés ayant un intérêt économique, social ou culturel ;
ATTENDU QUE	la COOP opère à des fins de commercialisation, dans le but de vendre les services touristiques mutualisés de ses membres ;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques désire devenir être admis membre de la COOP Bonjour Nature, Coopérative de solidarité pour la Maison de la Nouvelle-Acadie ;
ATTENDU QUE	pour être membre de la COOP, la Municipalité doit déboursier deux montants totalisant 1 000 \$ : <ul style="list-style-type: none"><li>• La part sociale (paiement unique) de 50 parts sociales de qualification de 10 \$ chacune, soit une somme de 500 \$ ;</li><li>• La contribution unique non remboursable basée sur la grille tarifaire de Tourisme Lanaudière, soit une somme de 500 \$ ;</li></ul>



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 345-2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 1 000 \$ à Bonjour Nature, Coopérative de solidarité.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer la demande d'adhésion et le contrat de service pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE madame Julie Comtois soit nommée à titre de personne-ressource pour la Municipalité de Saint-Jacques (Maison de la Nouvelle-Acadie).

**Budget 2018**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun contribuable n'est présent à la séance.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution n° 359-2018**

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Pierre La Salle  
Maire